

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2024

Séance extraordinaire du conseil municipal de Lotbinière, tenue le **25 mars 2024** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

- Siège #1 - Madame Nadine Demers
- Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
- Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
- Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin
- Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay
- Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

84-03-2024

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Octroi - Mise à niveau du poste de pompage de la rue Joly
 - 3.2 - Mandat - Surveillance partielle des travaux de mise à niveau du poste de pompage de la rue Joly
 - 3.3 - Octroi - Arrosage & entretien des jardinières et des bacs fleuris
 - 3.4 - Octroi - Acquisition, transport et épandage d'abat poussière
 - 3.5 - Dépôt d'un projet de place publique au Fonds Patrimoine Culture / MRC de Lotbinière
 - 3.6 - Bornes de recharge électrique - Approbation des estimations
 - 3.7 - Feux d'artifices - Activités / Loisirs Lotbinière
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

85-03-2024

3.1 - Octroi - Mise à niveau du poste de pompage de la rue Joly
Considérant que, par les résolutions 180-07-2022 et 223-08-2023, la Municipalité a procédé à la réfection des deux pompes;

Considérant que, par la résolution 224-08-2023, la Municipalité a donné un mandat pour les plans et devis relativement à l’optimisation de la station de pompage de la rue Joly;

Considérant que, par la résolution 48-02-2024, la Municipalité a autorisé le dépôt sur SEAO pour les travaux d’optimisation de la station de pompage de la rue Joly;

Considérant que les entreprises suivantes ont déposé une soumission pour le projet :

Entreprises	Montant avant taxes
Nordmec Construction Inc.	286 785.00 \$
Les services Atomic Waters Inc.	238 645.00 \$
Turcotte (189) Inc.	206 805.00 \$
Filtrum Inc.	179 600.00 \$

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations de la firme STANTEC représentée ici par M. Guillaume Lirette ing., mandate l’entreprise Filtrum Inc. pour procéder aux travaux d’optimisation de la station de pompage de la rue Joly;

Que la dépense de 179 600.00\$ plus taxes si applicables soit imputée au poste budgétaire 23.052.75.721;

Que l’ensemble du projet soit déposé à l’aide financière TECQ 2019-2024.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

86-03-2024

3.2 - Mandat - Surveillance partielle des travaux de mise à niveau du poste de pompage de la rue Joly

Considérant que, par la résolution 85-03-2024, le conseil municipal a octroyé les travaux pour la mise à niveau du poste de pompage de la rue Joly;

Considérant que la Municipalité souhaite un accompagnement pour l’exécution des travaux;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Philipe Jean

Que le conseil municipal, à la suite de l’étude de l’offre de services, mandate la firme STANTEC représentée ici par M. Stéphane Vachon ing.;

Que la dépense de 15 150.00\$ plus taxes si applicables soit imputée au poste budgétaire 23.052.75.721;

Que l’ensemble du projet soit déposé à l’aide financière TECQ 2019-2024.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

87-03-2024

3.3 - Octroi - Arrosage & entretien des jardinières et des bacs fleuris

Considérant que la Municipalité a demandé une soumission à un organisme local pour l’entretien et l’arrosage des jardinières suspendues et des bacs fleuris;

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Robert Péloquin

Que la Municipalité octroie à l’organisme « Défi Jeunesse Québec » l’entretien et l’arrosage des soixante-et-une jardinières qui longent la route Marie-Victorin et des bacs fleuris du projet « Espace poétique » aménagé au parc Horizon;

Que la Municipalité fournisse les engrais nécessaires à l’organisme pour l’entretien;

Que le montant de 5 920.00 \$ plus taxes si applicables pour la saison 2024 soit imputable au poste budgétaire 02.701.51.522 et payable en quatre versements égaux en juillet, août, septembre et octobre 2024.

Que, si les installations sont disponibles, l'eau utilisée pour l'arrosage des jardinières et des bacs soit puisée d'une source non-traitée en harmonie avec la politique et le plan d'action de l'eau « POL-291-09-2021 » adoptée le 13 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

88-03-2024

3.4 - Octroi - Acquisition, transport et épandage d'abat poussière

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'acquisition, le transport et l'épandage d'abat-poussière;

Considérant les résultats d'ouverture des soumissions le 28 février 2023 :

FOURNISSEURS	MONTANT AVANT TAXES
Enviro Solutions Canada Inc.	8 374.00 \$
Bourget Inc.	9 440.00 \$

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Qu'à la suite des recommandations de l'administration, le conseil octroie le contrat à Enviro Solutions Canada Inc.

Que le montant de 8 374 .00 \$ plus taxes si applicables soit imputé au code budgétaire 02.320.11.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

89-03-2024

3.5 - Dépôt d'un projet de place publique au Fonds Patrimoine Culture / MRC de Lotbinière

Considérant que la MRC de Lotbinière procède présentement à un appel à projets dans le cadre du Fonds patrimoine et culture 2024 (lequel peut contribuer jusqu'à 75 % du coût d'un projet culturel, maximum 3 500 \$ dans le cadre de projets locaux);

Considérant que le comité de la Chapelle de Lotbinière a déposé un projet de place publique animée avec la présence d'un piano public, ainsi que l'implantation d'un parcours culturel piétonnier;

Considérant que ce projet repose sur la mobilisation de plusieurs citoyens de la Municipalité (bénévoles, artisans, artistes) et est assuré de la collaboration des commerçants où sera implantée la place publique (Pôle agroalimentaire, Marché public, Café de Lotbinière, Boulangerie Croûte et brioche);

Considérant que ce projet répond à des enjeux énoncés dans la démarche « Cœur villageois » amorcée par la Municipalité en collaboration avec Tourisme Lotbinière;
Considérant que cette nouvelle place publique viendra compléter l'animation culturelle dans le cadre des festivités du 300^e;

Il est proposé par Nadine Demers
Appuyé par Philippe Jean

Et résolu à l'unanimité de déposer le projet de place publique et parcours culturel déposé par le comité de la Chapelle de Lotbinière dans le cadre de l'appel à projets 2024 du Fonds patrimoine et culture de la MRC de Lotbinière.

90-03-2024

3.6 - Bornes de recharge électrique - Approbation des estimations

Considérant les opportunités offertes par le biais du programme de subvention de 4500 bornes d'Hydro-Québec;

Considérant que, par la résolution 43-02-2024, la Municipalité a déclaré son intérêt à ce programme;

Considérant que l'administration municipale confirme la faisabilité et dépose une estimation des coûts au programme dans les délais prescrits;

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal dépose, via le programme, une estimation de 30 000.00 \$ pour l'acquisition des bornes et de 19 050.00 \$ pour l'installation de celles-ci à l'automne 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

91-03-2024

3.7 - Feux d'artifices - Activités / Loisirs Lotbinière

Considérant que Loisirs Lotbinière Inc. est un fier partenaire des feux d'artifices déployés chaque année depuis 2021 dans la Municipalité de Lotbinière;

Considérant que Loisirs Lotbinière Inc. souhaite organiser une activité précédant les feux d'artifices dans l'espace public du « Parc des Navigateurs »

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Nadine Demers

Que le conseil municipal autorise l'organisme « Loisirs Lotbinière Inc. » à tenir une activité au Parc des Navigateurs;
Que l'organisme soit responsable d'obtenir tous les permis nécessaires à cette activité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

92-03-2024

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert Péloquin
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 26.

Constat

Par sa signature, le maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL